



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 72 DU 10 DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 10 décembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 10 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

Signé, Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
Bureau de l'Économie et des Entreprises.....	5
- Arrêté - DIDD-2010 n°599.Commission départementale d'aménagement commercial. Délégation à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire général, pour présider la réunion du 14 décembre 2010.....	5
- Réunion du Mardi 14 décembre 2010 à 14 heures 30 de la CDAC. ORDRE DU JOUR.....	7

II – AUTRES

Néant.....	8
------------	---

I - ARRETES

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bureau de l'Économie et des Entreprises

- Arrêté - DIDD-2010 n°599. Commission départementale d'aménagement commercial. Délégation à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire général, pour présider la réunion du 14 décembre 2010

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 751-2 et R 751-3;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 57 ;

VU le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL, Préfet de Maine-et-Loire ;

VU le décret du 17 novembre 2009 portant nomination de M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral DAPI n° 2009-21 du 26 février 2009 modifié, instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 522 du 3 novembre 2010 et n° 529 du 9 novembre 2010 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour l'examen des projets suivants:

- Création d'un magasin à l enseigne « LEROY MERLIN » à **Cholet**
- Extension d'un magasin à l enseigne « INTERMARCHÉ » à **Cholet**

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre des procédures relatives au fonctionnement de la Commission, de respecter le délai imparti par la loi ;

CONSIDERANT l'empêchement du Préfet à présider la Commission du **mardi 14 décembre 2010** ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider, en lieu et place du Préfet, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du **mardi 14 décembre 2010** chargée d'examiner les projets visés ci-dessus.

ARTICLE 2 - M. Alain ROUSSEAU est délégué pour signer les documents afférents au déroulement de cette réunion.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Angers, le 9 décembre 2010

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé: Richard SAMUEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DE MAINE-ET-LOIRE

- Réunion du Mardi 14 décembre 2010 à 14 heures 30 de la CDAC.
ORDRE DU JOUR

N° dossier	Commune d'implantation	Projet	Surface de vente à créer	Examen à partir de :
1	Cholet	Création d'un magasin « LEROY MERLIN »	10700 m ²	14 heures 30
2	Cholet	Extension d'un magasin « INTERMARCHE »	+ 1047 m ² porté à 2742 m ²	15 heures 00

II – AUTRES

Néant